



Appel à Contribution
« Chroniques du Travail », n°7
Les défis de la
formation professionnelle
sous la direction de
Claire Morin et Caroline Vanuls
à paraître (automne 2017)

Directeur de la publication : **Mario Correia**

« Chroniques du Travail » est une revue qui a pour ambition de devenir une revue de référence de sciences sociales du travail et de concilier rigueur et lisibilité, en vue d'assurer une fonction non pas d'initiation ou de vulgarisation, mais de diffusion des résultats de la recherche

<http://irt.univ-amu.fr/revue>

Cet appel à contribution est associé à la journée d'étude interdisciplinaire « **Les Défis de la Formation Professionnelle** » co-organisée par le Centre de Droit Social (CDS-AMU), l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence (IRT-AMU) et le Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST-AMU UMR 7317), et qui aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à Marseille. S'il invite les participants à cette journée d'étude à soumettre une proposition d'article, il s'adresse aussi plus largement à tous ceux qui s'intéressent à la formation professionnelle dans son sens le plus large, à savoir tous les apprentissages mobilisables pour l'activité professionnelle ou des activités connexes.

Il faut pour expliciter cette approche revenir à la conception qu'en ont ses premiers promoteurs. Michel Debré, notamment, a imprimé sa marque à la formation professionnelle, en 1959, par deux lois concernant la promotion sociale et la formation des militants syndicaux, puis en 1966, en instituant par la loi les structures qui constituent encore l'architecture du système français de formation des adultes. La promotion sociale, c'est-à-dire « toute action de formation ou de perfectionnement, de quelque nature qu'elle soit, à quelque niveau qu'elle se situe, dès lors qu'elle s'adresse à une personne déjà engagée dans la vie professionnelle et qui contribue à un avancement dans l'échelle sociale » (Chanot, 1964) et la formation économique et sociale ouverte aux syndicalistes et aux militants s'inscrivent dans une même orientation qui est de permettre l'émancipation des salariés.

Les accords de Grenelle (1968) et la loi du 16 juillet 1971 (dite « loi Delors ») viennent ensuite poser les fondements de la formation professionnelle continue (FPC) avec deux innovations essentielles : la reconnaissance du droit à la formation sur le temps de travail pour tous les salariés d'une part, et l'obligation de participation des employeurs au financement de la FPC, d'autre part. Cette loi et ses évolutions successives vont régir les principes de la formation professionnelle. Dès la fin des années 90, les griefs accumulés imposent une réflexion. La loi du 4 mai 2004 introduit des modifications importantes au dispositif existant en créant notamment un droit individuel à la formation pour les salariés. Mais elle est rapidement remise en cause, car le système « bénéficie essentiellement aux salariés les mieux formés et (...) offre peu de véritable perspective de promotion sociale » (Rapport Pierre Cahuc & André Zylberberg, 2006). En créant un droit à l'orientation, la loi du 24 novembre 2009 est alors essentiellement axée sur la formation tout au long de la vie. Enfin, la loi du 5 mars 2014, faisant suite à l'ANI formation du 14 décembre 2013, réforme en profondeur le dispositif de la formation professionnelle continue ainsi que celui de l'apprentissage. Cette réforme globale place l'individu au cœur de la formation professionnelle continue : le compte personnel de formation – attaché à la personne et non plus au contrat de travail – est créé. L'accès à la qualification est réaffirmé : les fonds de la formation sont orientés vers ceux qui en ont le plus besoin. L'obligation de formation remplace l'obligation de financement qui devient plus simple et plus transparent. Les compétences de la Région sont renforcées en matière de gouvernance et de pilotage de la formation professionnelle et de l'orientation.

Aujourd'hui, les modalités d'accès à la formation professionnelle continue sont fonction des différents statuts individuels de ses bénéficiaires et des problèmes spécifiques de formation. Ainsi, les salariés peuvent accéder à la formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, dans celui du compte personnel de formation ou encore dans le cadre des congés individuels (congé individuel de formation, congé de bilan de compétences ou congé de validation des acquis de l'expérience). En outre, si la formation professionnelle concerne principalement les salariés, d'autres populations sont éligibles à certains des dispositifs : les demandeurs d'emploi, mais également les personnes en situation de handicap ou celles placées sous-main de justice, par exemple.

Enfin, la formation professionnelle continue constitue aujourd'hui un « secteur d'activité » important dans le paysage économique de notre pays. Ses acteurs sont nombreux et se constituent en trois groupes principaux : celui qui assure la demande (entreprises, salariés, etc.), celui qui élabore l'offre de formation (prestataires de formation) et enfin celui qui en assure le financement (Etat et région, OPCA, entreprises, etc.). La place des organisations professionnelles et syndicales ne peut être ignorée puisque celles-ci participent à l'élaboration des dispositifs, concourent à leurs mises en œuvre ou à la gestion des contributions collectées auprès des entreprises.

À travers cet appel à communication, la revue *Chroniques du Travail* entend interroger les enjeux et les défis de la formation professionnelle après la mise en œuvre de la grande réforme de 2014 en retenant une acceptation très ouverte des différents thèmes touchant à la formation professionnelle (l'activité de formation professionnelle, son contenu, ses conditions d'exercice, son organisation, son évaluation, ses effets sur les personnes en bénéficiant comme sur les organisations, les perspectives de développement de la formation...).

Pour traiter de ces questions, les contributions à ce nouveau numéro de *Chroniques du Travail* pourront par exemple privilégier des approches qui mobilisent des monographies d'entreprises pour comprendre les processus de mise en place et de développement de la formation professionnelle. Les multiples facettes de cet objet que constitue la formation professionnelle continue peuvent donc être interrogées à plusieurs niveaux et de différentes manières : étude de cas, enquête par entretien, analyse de situation ou de déroulement de négociation pour saisir in situ « le travail » de la négociation, enquête par questionnaire, etc.

L'ensemble de ces angles d'approche énoncés ici ne vise qu'à suggérer des pistes de proposition et en aucun cas n'a vocation à brider les auteurs dans leurs intentions, dès lors qu'ils entendent axer leurs réflexions et leur exposé sur les enjeux, la mise en œuvre ou les acteurs de la formation professionnelle continue.

Modalités pour répondre à l'Appel à Contribution

Les communications correspondent à un texte complet qui ne doit pas excéder **30.000 signes**, bibliographie incluse, accompagné d'un résumé de **10 lignes** maximum et d'une petite biographie.

Ces communications et résumés seront soumis exclusivement par courriel à irt-contact@univ-amu.fr et à chroniquesdutravail@gmail.com

Calendrier

Date limite de réception des communications : **17 avril 2017**

Réponse du Comité de rédaction aux auteurs* : **29 mai 2017**

Retour des versions définitives : **25 septembre 2017**

Publication : **automne 2017**

(* si nécessaire, le Comité aura recours à des rapporteurs externes)

Comité de Parrainage

- Jacques FREYSSINET, économiste, ancien directeur de l'Institut du Travail de Paris-Sceaux et ancien directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales, IRES ;
- Jacques GARNIER, économiste, ancien directeur de l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence ;
- Eric VERDIER, sociologue et économiste, directeur de Recherche au CNRS, section 40, LEST, Aix Marseille Université.

Comité Scientifique

- Christophe BARET, professeur des Universités en Gestion, LEST, UMR 7317, Aix-Marseille Université ;
- Alexis BUGADA, professeur des Universités en Droit social, directeur du Centre de Droit Social (CDS), EA 901, Aix-Marseille Université ;
- Mario CORREIA, maître de Conférences en Sociologie du travail à l'IRT et au LEST (Laboratoire d'économie et de Sociologie du travail), Aix Marseille Université, directeur de l'IRT d'Aix-en-Provence, vice-Président AMU en Santé et Sécurité au Travail ;
- Vanessa DI PAOLA, maître de Conférences en Economie, Aix-Marseille Université, LEST, UMR 7317, directrice du Centre associé régional au Céreq d'Aix-en-Provence ;
- Arnaud DUPRAY, ingénieur de recherche au Céreq et chercheur associé au LEST, Aix-Marseille Université ;
- Henri ECKERT, professeur en Sociologie, GRESCO (EA 3815), Université de Poitiers ;
- Céline GASQUET, directrice de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM, Marseille) ;
- Jérôme GAUTIÉ, professeur des Universités en Sciences économiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Annie LAMANTHE, professeur des Universités en Sociologie, chercheur au LEST, UMR 7317, Aix-Marseille Université ;
- Arnaud MIAS, professeur des Universités en Sociologie, PSL (Paris Sciences et Lettres), Université Paris-Dauphine, IRISSE UMR 7170 ;
- Ariel MENDEZ, professeur des Universités en Sciences de gestion, directrice du LEST, UMR 7317, CNRS, Aix-Marseille Université ;
- Claire MORIN, maître de Conférences en Droit social, IRT d'Aix-en-Provence, CDS, EA 901, Aix-Marseille Université ;
- Philippe MOSSÉ, économiste, directeur de Recherche émérite CNRS, LEST, UMR 7317, Aix-Marseille Université ;
- Stéphanie MOULLET, maître de Conférences en Economie du travail et de l'éducation, IRT d'Aix-en-Provence, LEST, Aix-Marseille Université ;
- Jean-François PAULIN, maître de Conférences en Droit privé, IUT (Université Claude Bernard Lyon 1), CNRS (UMR 5137, Erds-CERCRID, Saint-Etienne) ;
- Olivier PUJOLAR, maître de Conférences en Droit, vice-Président en charge des Partenariats, Université de Montespiqueu Bordeaux 4 ;
- Michel ROCCA, maître de Conférences HDR en Sciences économiques, vice-Président du CEVU et de la Formation, Université Pierre Mendès France, Grenoble ;
- Vincent TIANO, docteur en Sociologie, Direction Générale du Travail (DGT), Ministère du Travail, Paris ;
- Caroline VANULS, maître de Conférences associée en Droit social, IRT d'Aix-en-Provence, LEST, Aix-Marseille Université ;
- Pierre-Yves VERKINDT, professeur à l'École de Droit de la Sorbonne, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
- Serge VOLKOFF, statisticien, HDR en Ergonomie, chercheur invité au Centre d'Etudes de l'Emploi et du Travail.

Directeur de la Publication

- Mario CORREIA

Rédactrices en Chef du numéro 7

- Claire MORIN
- Caroline VANULS